

## MISCELLANÉES

**Collections océaniques au Musée Savoisien de Chambéry : une herminette cérémonielle de Mangaia, îles Cook.** — Le Musée Savoisien de Chambéry conserve dans des salles actuellement fermées au public, des collections ethnographiques d'origines diverses. On peut y voir des objets océaniques et en particulier une importante collection d'armes des Nouvelles-Hébrides (Tanna, Malekula, Espiritu Santo) et de Nouvelle-Calédonie. Ces armes sont fixées sur deux panoplies. Sur l'une d'elle nous avons remarqué : trois arcs, de nombreuses flèches, un objet en forme de gros pendentif allongé, avec des perles (monnaie calédonienne probablement). Beaucoup de ces objets portent des restes de tissu et semblent post-européens. Sur l'autre panoplie, nous avons distingué rapidement une belle sagaie de Malekula (don Vernaz) avec de très nombreuses pointes en os ; trois lances provenant probablement de Nouvelle-Calédonie, la première porte deux ligatures dont une en poils de roussette, une autre présente un élargissement à décors sculptés.

La collection mélanésienne comprend également :

- deux casse-tête en forme de pagaie, de Tanna (collection Vernaz, 1892) : N° 8242, longueur 120 cm (p. 275 de l'inventaire) ; n° 8243, longueur 123 cm.
- une hache ostensor de Nouvelle-Calédonie.
- deux calebasses à ligatures ornementales cataloguées comme provenant de « l'île de Santo ».

D'après le catalogue, les objets des Nouvelles-Hébrides sont des dons de M. Vernaz, ingénieur (1892). Les objets venant de Nouvelle-Calédonie seraient des dons de F. Rabut.

Le seul inventaire des collections ethnographiques est le « Catalogue Daisay » (Ville de Chambéry. Département de la Savoie. Musée d'Archéologie municipal et départemental. Catalogue complet des collections appartenant à la ville et au département, déposées au musée-bibliothèque de la ville de Chambéry en 1889, par J. Daisay, conservateur, 1896. Chambéry).

Parmi les collections ethnographiques, la Polynésie n'est représentée, à notre connaissance, que par un seul objet : une herminette cérémonielle de Mangaia (îles Cook). Pour cet objet, l'inventaire de J. Daisay donne les précisions suivantes (p. 271) :

N° d'ordre : 8161. N° de série : 1761. « Hache en serpentine polie emmanchée sur un piédestal en bois sculpté ». Île d'Haïti. Don du Baron d'Oncieu, en 1878.

### DESCRIPTION DE L'HERMINETTE EMMANCHÉE

L'herminette : en basalte gris, elle est à tenon, de section transversale triangulaire inversée, avec un biseau triangulaire nettement en saillie sur l'arête dorsale.

Les côtés sont parallèles. La lame est étroite, épaisse. Ces différentes caractéristiques en font une herminette typique de Tahiti. Longueur de l'herminette : environ 16 cm ; largeur au tranchant : 4 cm ; largeur à l'épaulement : 4,2 cm ; longueur de la lame : 10,3 cm ; longueur du biseau : 7,1 cm ; épaisseur de la lame : 4 cm.

Le manche : il se compose de trois parties : un socle ou tête du manche (*foot*, dans la terminologie de P. Buck) ; le manche proprement dit (*shaft*) et un piédestal. L'ensemble du manche est en bois lourd, taillé et sculpté dans la masse. La partie du socle destinée à recevoir le talon de l'herminette est creusée en V, mais en arrière du tenon la surface supérieure du socle en bois est plane, de contour trapézoïdal. Le socle est droit, non coudé, de section transversale circulaire, de section longitudinale en trapèze. Il n'y a pas de tampon en peau de requin ou en *tapa* entre le socle et le tenon de l'herminette. Il existe même un certain jeu entre la pierre et le sommet du manche. On ne peut donc exclure la possibilité d'une substitution d'herminette, la pièce originale de Mangaia ayant pu être remplacée par une herminette tahitienne à talon plus étroit.

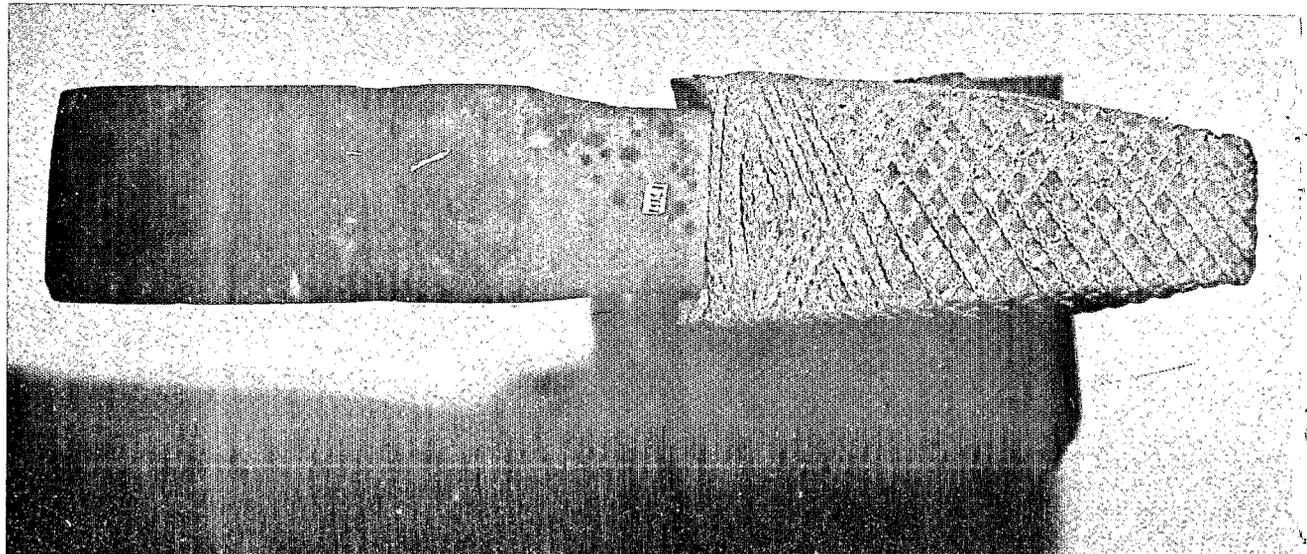
La ligature ornementale en bourre de coco tressée est conforme au modèle en « triple triangle » tel qu'il est décrit par P. Buck (1944, p. 166, fig. 109 ; p. 169, fig. 111 a). De chaque côté d'une bande oblique à brins parallèles serrés, les nappes plus lâches forment des petits carrés ou des losanges réguliers. Cette même disposition en carreaux se retrouve sur la surface supérieure de l'herminette. La hauteur totale de l'herminette est de 56 cm. La hauteur du socle de 9,8 cm, sa longueur maxima de 11 cm.

La deuxième partie, le manche proprement dit, a une hauteur de 15 cm, 6,3 cm de largeur sommitale et 8,5 cm de largeur basale. Sa section transversale est octogonale, sa section longitudinale en trapèze. La surface sommitale sur laquelle est implanté le socle est horizontale et plane, décorée de rayons incisés un peu irréguliers. Les surfaces latérales, en huit pans séparés par une arête, sont entièrement décorées :

- 1° depuis le haut, sur une bande de 4 cm, de petits chevrons sculptés en relief composant des lignes verticales parallèles ininterrompues ;
- 2° sur 7,3 cm de hauteur, des losanges en relief (motifs en K de P. Buck) ininterrompus, disposés en onze rangées horizontales ;
- 3° une bande de 4 cm où sont répétés les motifs en chevrons.

La troisième partie en piédestal, mesure 9,3 cm de largeur au sommet et 13,3 cm à la base. Sa section transversale est un carré. La surface sommitale apparaissant autour du manche n'est pas décorée, mais sur les quatre côtés de l'arête externe sont incisées de petites stries parallèles. Sur chacune des quatre faces du piédestal ont été percées huit rangées de deux fenêtres, carrées ou très légèrement rectangulaires, dont les côtés varient entre 1,3 et 1,6 cm. L'intérieur du piédestal est évidé à l'exception des « pleins », sortes de planchers horizontaux conservés entre chaque étage de fenêtres. Au-dessus, au-dessous des fenêtres et entre elles, se succèdent des bandes horizontales décorées de motifs répétés : des losanges séparés par une barre verticale et sculptés en relief. Avec ces motifs alternent au niveau des fenêtres, des bandes interrompues de chevrons alignés, semblables à ceux qui sont sculptés sur le manche. À la base, on distingue une dernière bande de losanges plus gros que les autres. La bande, un peu plus haute, mesure 2 cm. La surface basale est pleine, horizontale, sans décor. Au-dessous on a découpé une série de neuf créneaux à motifs externes en losanges horizontaux. La largeur des créneaux est de 1,9 cm, les intervalles de 6 cm environ.

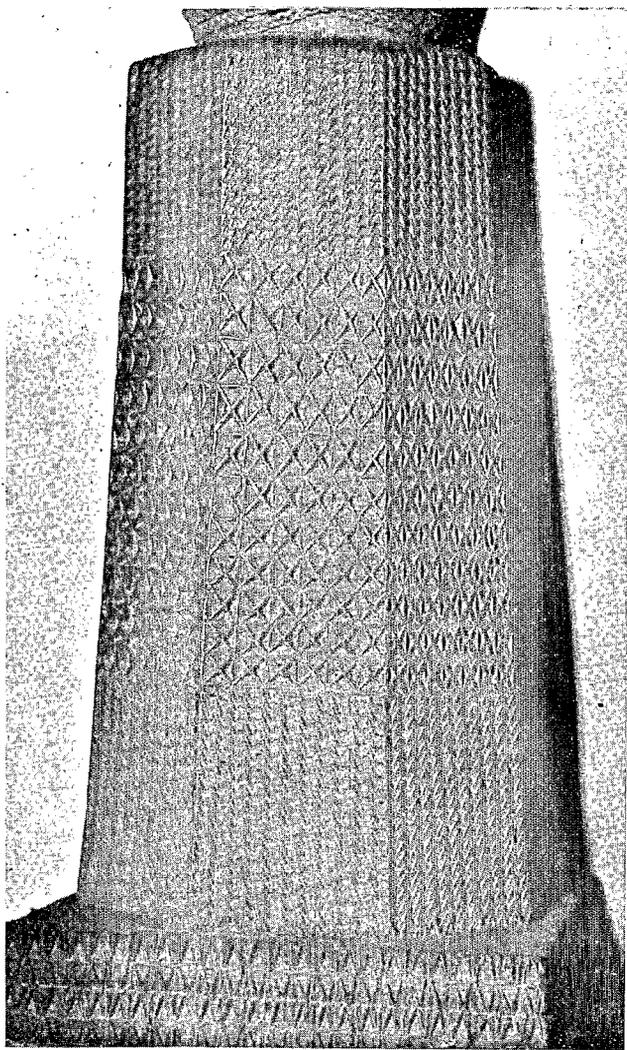
L'herminette de Chambéry appartient au groupe 3, celui des herminettes à piédestal, défini par Buck (1944, pp. 384-385, fig. 246). Selon cet auteur (pp. 379-



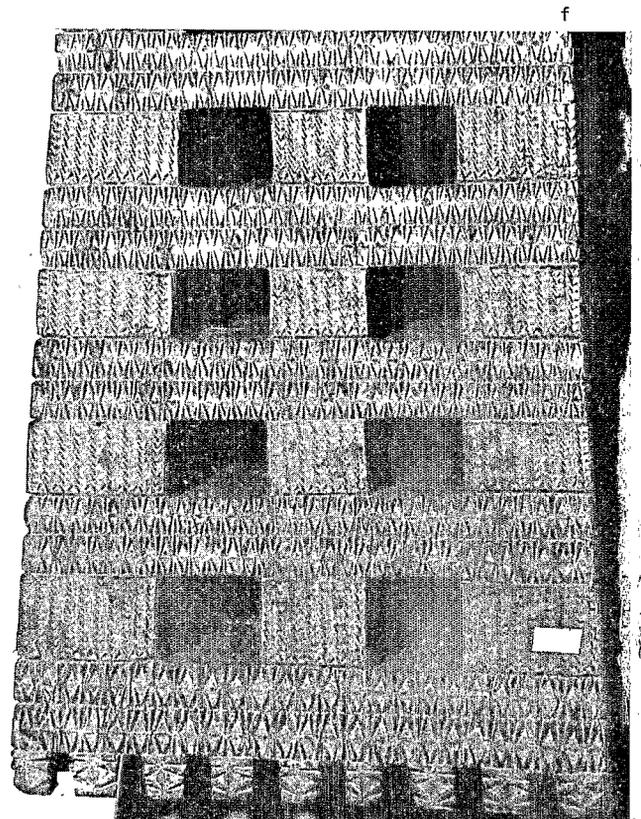
d

Herminette cérémonielle de Mangaia, Îles Cook, conservée au Musée de Chambéry.

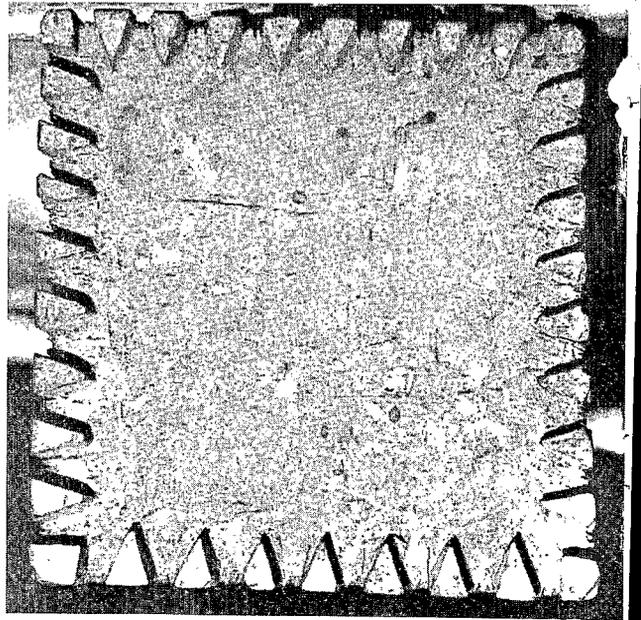
a. côté droit; b. côté gauche; c. détail de l'herminette et de la ligature; d. face supérieure; e. manche; f. piédestal; g. base.  
(Cliché Lavondès).



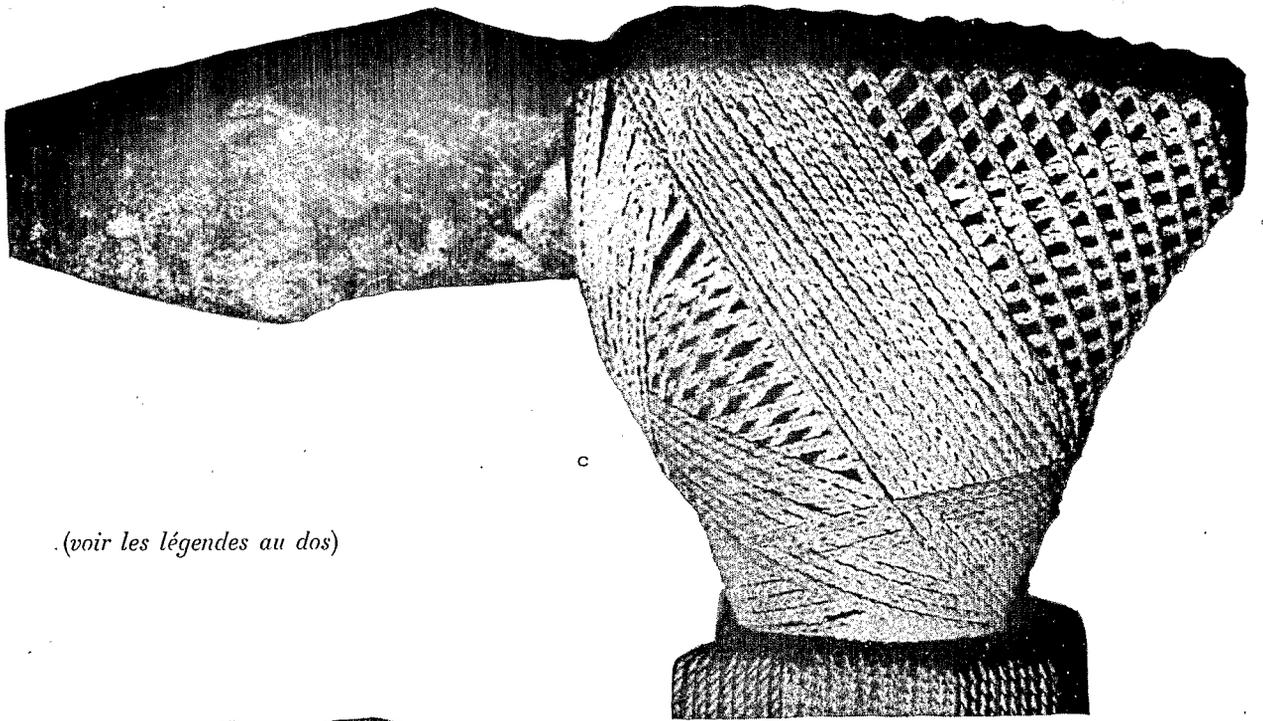
e



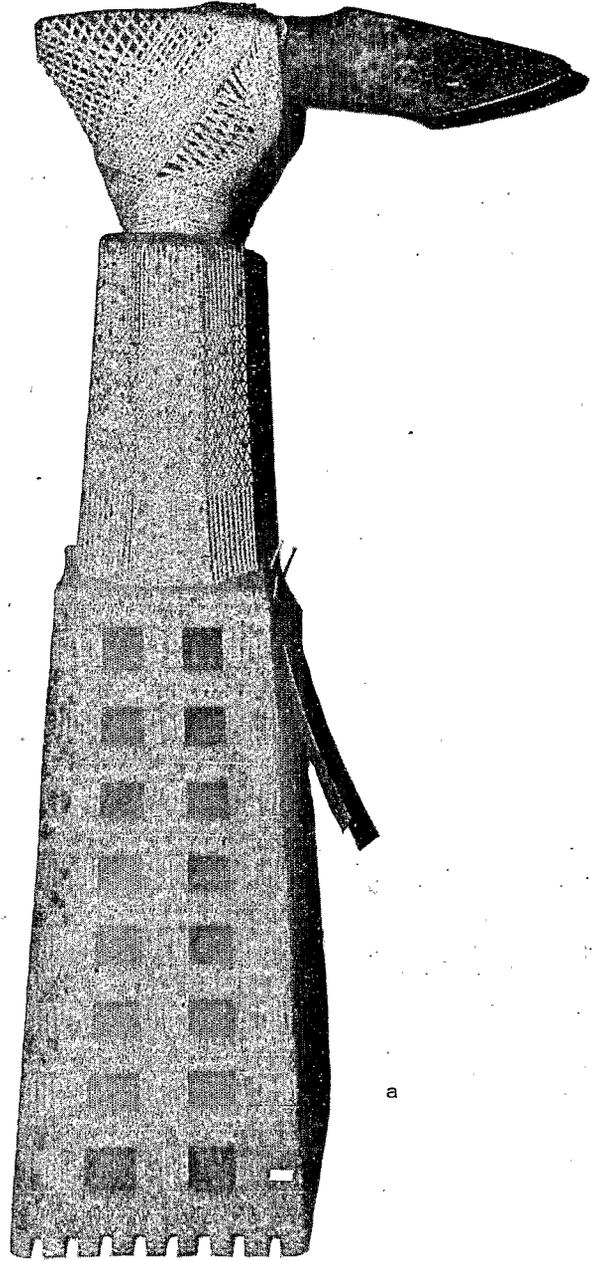
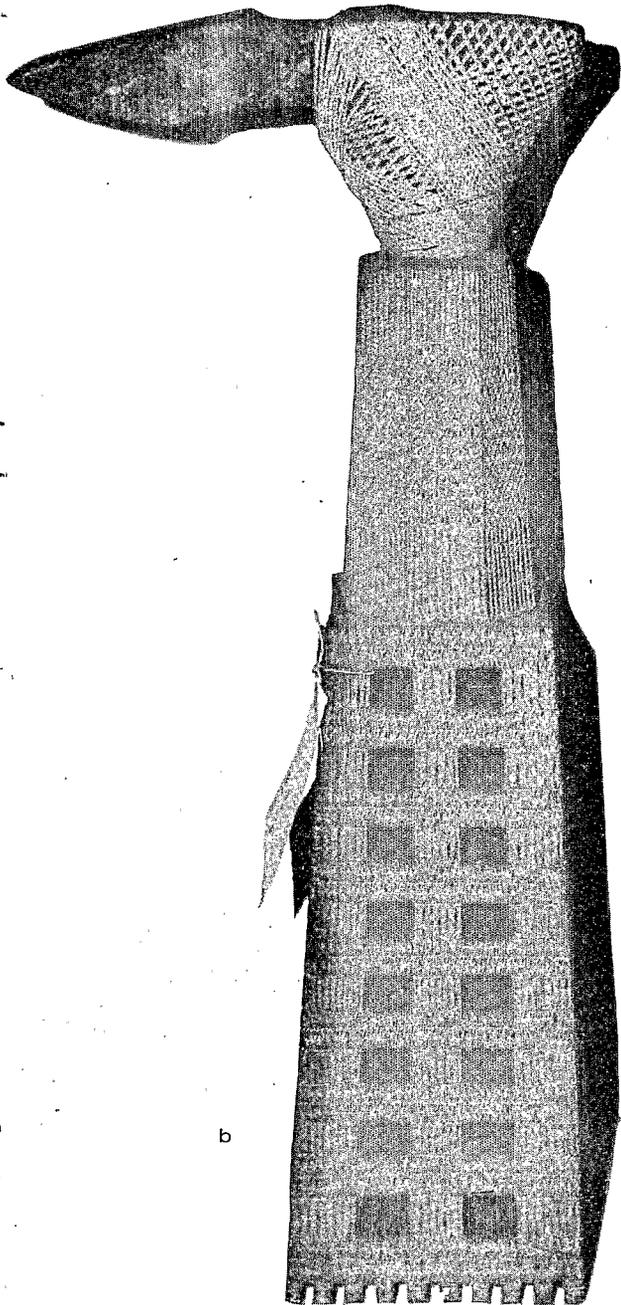
g



f



(voir les légendes au dos)



387) les herminettes à manches sculptés de motifs en K sont particulières à une seule île, Mangaia. À l'origine, ces herminettes à manche sculpté étaient peut-être en relation avec des rites religieux (Buck, 1934, pp. 132-133 et p. 169; 1944, pp. 394-395), mais l'aspect religieux disparut après l'arrivée du christianisme, pour les nombreux exemplaires fabriqués à la demande des étrangers. Les herminettes à piédestal du groupe 3, les plus élaborées, les plus décorées, seraient aussi les plus récentes : « I have not yet seen an example of this class that dates back to the period of early missionary contact » (*op. cit.*, p. 386).

L'herminette cérémonielle du Musée de Chambéry est décrite par Stolpe (1927, pp. 28-29) qui en analyse minutieusement les différents décors pour appuyer sa théorie selon laquelle les motifs en losanges sont dérivés des représentations humaines particulières aux îles Cook et aux îles Australes. À propos de l'autre motif, les chevrons alignés, qu'il appelle après Gill « dents de requins », Stolpe signale : « This ornament recurs even on the upper octagonal portion of the same axeshaft. It seems to be rare. I possess only one other example, from a round axeshaft (n° 17) in the Armeria Reale in Turin. The later is said to come from Mangaia; the Chambéry axe is from Tahiti ».

D'après ces renseignements, il ne fait aucun doute que l'herminette dont parle Stolpe est celle que nous venons de décrire. Stolpe écrit plus loin (p. 34) : « Now what were these axes, whose shafts seem to be so thoroughly unfit for practical purpose? According to the account on the label (Additional Note. I understand that this important label has been lost.) of an axe of this kind in the Museum at Chambéry, N° 521, it is said that the stone axe itself had belonged to a chief of Tahiti in Cook's time, and it "was, after the owner's death, hafted in this manner that it might be preserved by his family as a remembrance". It was afterwards presented to a French officer who had chanced to do the family some great service. Hardly any museum has even so much as this history to illustrate these remarkable objects, which are found in almost every collection. The internal probability of the story confirms the truth of the account. "Ancestor worship" is a characteristic feature of Polynesian religion. The souls of the departed become the guardian spirits of the survivors. Their worship demanded a visible form, under which offerings could be enjoyed by them, and this was found sometimes in the skull itself of the deceased, which was preserved in the house, sometimes in some article of his property. In the latter case scarcely anything could be more suitable than the stone axe, which was the deceased's most important implement, and which it required so much toil to make. On the Hervey Islands the transition was easier, as there the stone axe itself is considered as a god. Even the fine plait of coconut fibre with which the axe is fastened to the shaft was a god, and the method of binding it had, on Mangaia, been taught by the gods. Both during the operation of plaiting and during the decoration of the axeshaft songs were sung in a low voice to the gods, that they might further the work. »

Mais P. Buck n'était pas du tout d'accord avec l'interprétation de Stolpe. Il écrivait à son tour (1944, p. 395) : « Stolpe, supported by Haddon and Giglioli, held that some of the carved adzes were funerary monuments connected with the "cult of the ancestors". His theory was based entirely on the label of an adz in a museum at Chambéry which stated "... (Ici Buck cite les phrases de Stolpe sur l'origine de l'herminette)... « Stolpe's drawing shows part of the carving, consisting of two horizontal panels with repetition of the fused K-motif (fig. 247, c) and an intervening deep rectangle with vertical rows of the repeated triangle motif (fig. 247, h). The carving is Mangaian, and it would be interesting to know why the family of a Tahitian chief of Cook's time was commemorated with a Mangaian adz haft bearing the triangle motif which was probably not used until after mis-

sionary contact in 1823. Stolpe goes on to discuss "ancestor worship" of a form that never existed and that could have no bearing on the case. Polynesian families have preserved ancestral objects as heirlooms, but that they constituted funerary monuments associated with ancestor worship is a theory supported by one erroneous label and may be summarily dismissed. »

Il est évident d'après ce texte que Buck n'avait jamais vu l'objet de Chambéry et qu'il ignorait que l'herminette en basalte est incontestablement une herminette tahitienne montée sur un manche du type de Mangaia. L'étiquette qui était à l'origine de la polémique aurait été perdue au cours d'un déménagement. Elle n'existait déjà plus quand Stolpe écrivait et nous n'avons pu retrouver à Chambéry de traces, même copiées, de ce document. C'est dommage car Buck comme Stolpe donnait peut-être trop d'importance à l'énoncé de cette étiquette. Il aurait été intéressant d'en connaître le texte français : le simple « souvenir » d'un parent décédé n'est pas obligatoirement « culte des ancêtres ».

Pour compléter notre information, nous avons vu au château d'Oncieu près de Chambéry, un membre de la famille d'Oncieu, M. de Poret, qui n'a pu nous fournir que peu de renseignements sur le donateur : le Baron d'Oncieu était un officier de marine d'origine italienne (ce qui recoupe l'information de Stolpe « donnée à un officier français ») et un voyageur. Les collections rapportées par le Baron d'Oncieu, s'il y en a, se trouveraient toutes en Italie.

En résumé :

— la mention « île d'Haïti » de l'inventaire Daisay est une simple faute de copiste ;

— l'herminette en basalte est certainement tahitienne, mais pas obligatoirement d'origine sur le manche : il y a pu y avoir substitution d'herminettes ;

— le manche très sculpté, du type de Mangaia, n'est pas très ancien, mais il est antérieur à 1878 ;

— le manche présente un décor rare sur les herminettes : chevrons alignés en « dents de requin » qui ne se trouverait que sur un seul autre spécimen conservé à Turin dont l'origine, il faudrait le vérifier, est peut-être la même que celle de l'objet qui nous intéresse.

On peut à partir de là proposer toutes les hypothèses sans pouvoir en tenir aucune pour certaine. Il semble cependant que la réaction de P. Buck et son jugement sur la fausseté de l'étiquette aient été un peu rapides. Si un marchand de curios de l'époque, résidant à Tahiti et un peu habile, avait remplacé l'herminette peut-être manquante, par une pierre tahitienne et agrémenté le tout d'une étiquette flatteuse, mais fautive, on comprend mal ce que viendrait faire l'allusion à un officier français qui aurait rendu de grands services à la famille.

Il est bien précisé que c'est l'herminette elle-même, la pierre, qui a été ainsi ré-emmanchée sur un piédestal de Mangaia plus tardif. Or, l'herminette, qu'elle ait appartenu à un chef ou non, peut certainement dater du temps de Cook ou même être antérieure puisque très vite après le passage des premiers Européens apportant le fer on a cessé à Tahiti de fabriquer des outils en basalte. Quant au manche sculpté, il a pu être donné à un chef tahitien par un chef de Mangaia, ou venir à Tahiti de toute autre manière à une époque où les relations entre les îles étaient relativement fréquentes, ou même être fabriqué à Tahiti par un habitant des îles Cook (de la même façon que des objets typiques des Australes ont très probablement été fabriqués à Tahiti entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle). Il n'est pas nécessaire de préciser, comme le fait Stolpe, que Tahiti désignait autrefois dans les musées, d'une manière générale, toute la partie méridionale de la Polynésie centrale. Nous pouvons être à peu près certains que cette herminette

s'est trouvée un jour dans l'île de Tahiti. Si l'histoire de ce curieux objet, mi-tahitien, mi-mangaiien, n'est pas entièrement claire, du moins ce que nous en savons n'est pas invraisemblable.

Anne LAVONDÈS,  
O.R.S.T.O.M.

BIBLIOGRAPHIE

- BUCK, Peter H., 1934. *Mangaian Society*, Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 122, Honolulu.  
— 1944. *Arts and crafts of the Cook Islands*, Bernice P. Bishop Museum, Bulletin 179, Honolulu.  
STOLPE, Hjalmar, 1927. *Collected essays in ornamental Art*, Stockholm.

P. S. — Au moment d'imprimer, je reçois une lettre de M. Jean Aubert, Conservateur des Musées de Chambéry : je tiens à le remercier ici, comme tous les conservateurs qui m'ont aidée dans mes recherches sur les objets polynésiens, pour m'avoir si bien reçue dans son Musée et pour sa collaboration chaleureuse. M. Aubert m'écrit qu'il vient de repérer quelques renseignements qui peuvent m'être utiles et qui permettent de préciser l'origine de cette pièce :

A. Perrin : état des collections du Musée Départemental au 1<sup>er</sup> Août 1879. Académie de Savoie. Chambéry 1879, p. 14 : « Nous avons joint à cette série toutes les pièces existant antérieurement au Musée et une hache en pierre placée au-dessus d'un petit monument en bois, curieusement sculpté, provenant des îles Haïti, gardée en souvenir dans la famille d'un chef nommé Tati, qui vivait à l'époque de la découverte de cette île par Cook. Cette hache a été offerte en souvenir à M. Auguste d'Onclieu, capitaine de frégate, gouverneur pour la France en 1877 ; il a bien voulu en disposer en faveur du Musée ».

15 AVR. 1975

Journal  
de la  
Société  
des  
**OCÉANISTES**



Musée  
de l'Homme  
Paris 16

Extrait du  
numéro 45

TOME XXX

Décembre 1974



B 5651,001